Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 37, rue de Hollerich à Luxembourg se caractérise comme suit :

La maison sise au n°37 de la rue de Hollerich forme un petit ensemble avec les trois maisons implantées à sa droite. Elles se trouvent dans une des rues faisant fonction d'un des axes principaux pour entrer en ville (LHU).

La maison d'habitation est implantée au bord du trottoir et adossée à sa droite à la maison n°39 (GEN / TYP). À gauche, la maison borde le parc de l'ancienne manufacture de tabac Heintz van Landewyck. L'immeuble a été érigé vers 1881¹ dans un style néo-classique (PDR). Il s'élève sur deux niveaux surmontés par une toiture en bâtière. La façade principale se divise en quatre travées, dont la deuxième de gauche abrite l'entrée. Les ouvertures présentent des encadrements en pierre de taille qui sont profilés avec des entablements et des appuis sur corbeaux. La corniche, qui est également en pierre de taille, est moulurée et repose sur des modillons. Il s'agit donc d'une façade qui par sa composition et sa décoration est tout à fait caractéristique pour son époque de construction (AUT / PDR). La porte d'entrée en bois semble également être d'origine. Elle est composée de panneaux rectangulaires, posé de manière verticale, et reprend le même langage stylistique que le reste de la façade (AUT / PDR). Le pignon droit est flanqué par la maison n°39 et le pignon gauche est aveugle. Quant à la façade postérieure, elle se divise seulement en trois travées d'ouvertures. Les encadrements des ouvertures sont également en pierre de taille avec des simples chanfreins. Il est tout à fait caractéristique que la façade non visible à partir de la voie publique soit traitée avec la même rigueur concernant la composition mais avec moins de décor que la façade principale.

A l'intérieur, la maison a conservé sa structure et ses divisons d'origine, dont la charpente. En outre, divers éléments historiques sont encore en place, tels que des carrelages muraux, des revêtements de sol en carrelage et en bois, des portes à panneaux avec chambranles en bois ou encore un escalier avec sa rampe en bois (AUT/PDR).

Derrière la maison se trouve une petite annexe érigée entre 1881 et 1897². L'immeuble est implanté perpendiculairement par rapport à la maison sur un plan rectangulaire. Il s'élève sur deux niveaux et est couvert par une toiture en bâtière. Les ouvertures, disposées de manière irrégulière mais bien rythmée, présentent des encadrements en pierre de taille de différentes formes et taille. Ce petit bâtiment servait de stockage et abritait du petit bétail (AUT / PDR).

¹ Selon le certificat de provenance et les cases croquis de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

² Selon le certificat de provenance et les cases croquis de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Les quatre maisons (n°37, 39, 43 et 45) qui ont été érigées dans la seconde moitié du XIX^e siècle témoignent de la naissance et du développement urbanistique et démographique du quartier de la gare, en sachant que le premier bâtiment de la gare était érigé en 1859. La rue de Hollerich fait en outre le lien entre le village/la commune de Hollerich et la capitale (LHU). (Ce n'est que depuis 1920 que la commune de Hollerich fait partie de l'agglomération de la Ville de Luxembourg.) Les quatre maisons, qui sont conservées authentiquement, forment un ensemble historique dans la rue de Hollerich qui s'est beaucoup développée au cours des dernières décennies. De par leurs volumes, leurs méthodes et matériaux de construction, leurs conceptions et leurs compositions les immeubles sont des témoins de l'architecture traditionnelle. Ainsi, la maison sise au n°37 présente d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisme (LHU) et typologie (TYP).

La COSIMO émet avec 10 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 37, rue de Hollerich à Luxembourg (no cadastral 430/6233).

Présent(e)s: Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Anne Greiveldinger, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Claude Schuman.

Luxembourg, le 17 mars 2021